

# Compte Rendu du Comité Technique Truyère du PAPI d'intention du Bassin du Lot 4 et 5 Septembre 2013 – Loubaresse / Brommat

## Ordre du Jour

Présentation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI intention Bassin du Lot) mené par l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB) – Stade du montage du dossier de candidature au label PAPI d'intention.

**- La présentation est disponible sur le site internet au lien :**

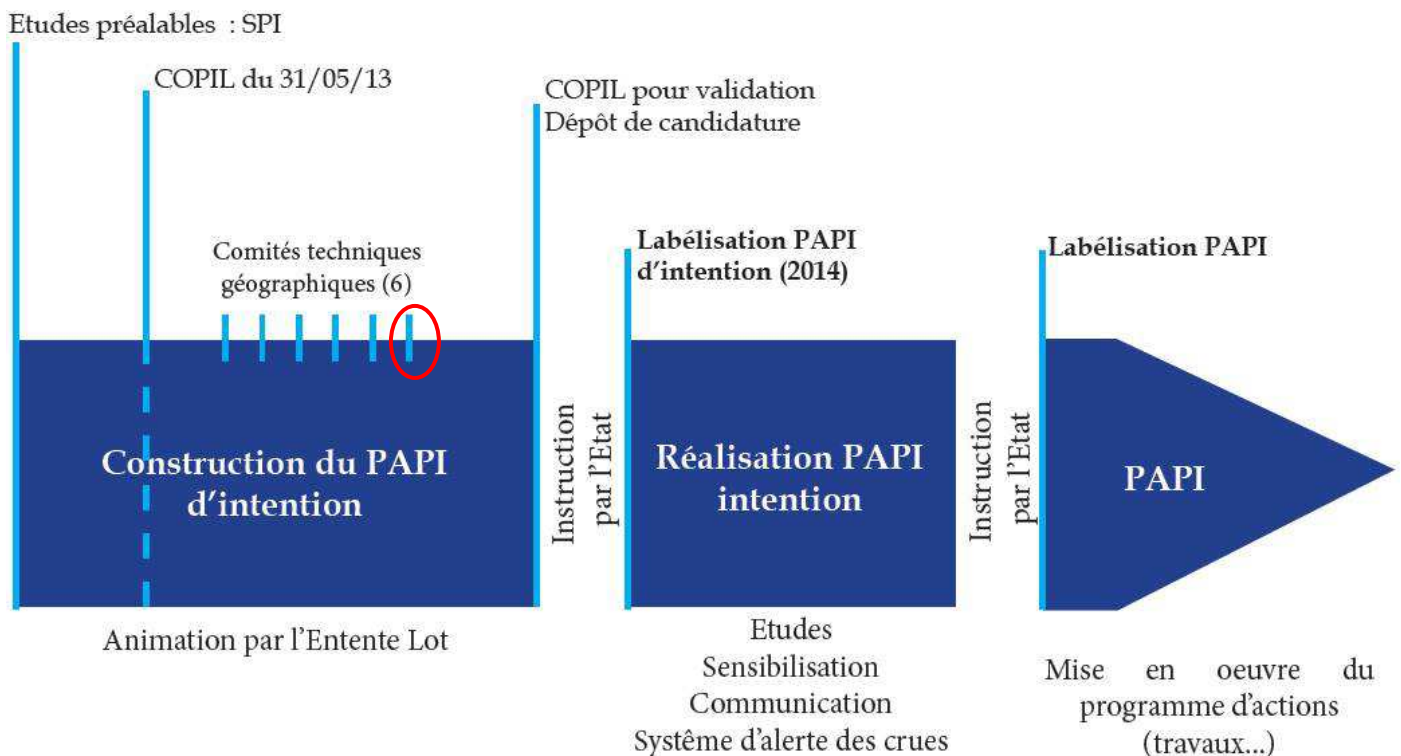
<http://www.valleedulot.com/fr/pratique/telechargements.php#PAPIntention>

**- Le choix d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations**

- Nécessité d'homogénéiser les études réalisées (2 Schémas de Prévention des Inondations) et de passer à une phase plus « opérationnelle » - Programmes d'actions
- Permet de bénéficier de subventions de l'Etat et des différents partenaires afin de réaliser des actions de réduction du Risque inondation.
- Soutien de l'Entente Lot aux Syndicats de rivières et aux collectivités sur la thématique inondation

**- Calendrier prévisionnel : Comité Technique Truyère du PAPI d'intention**

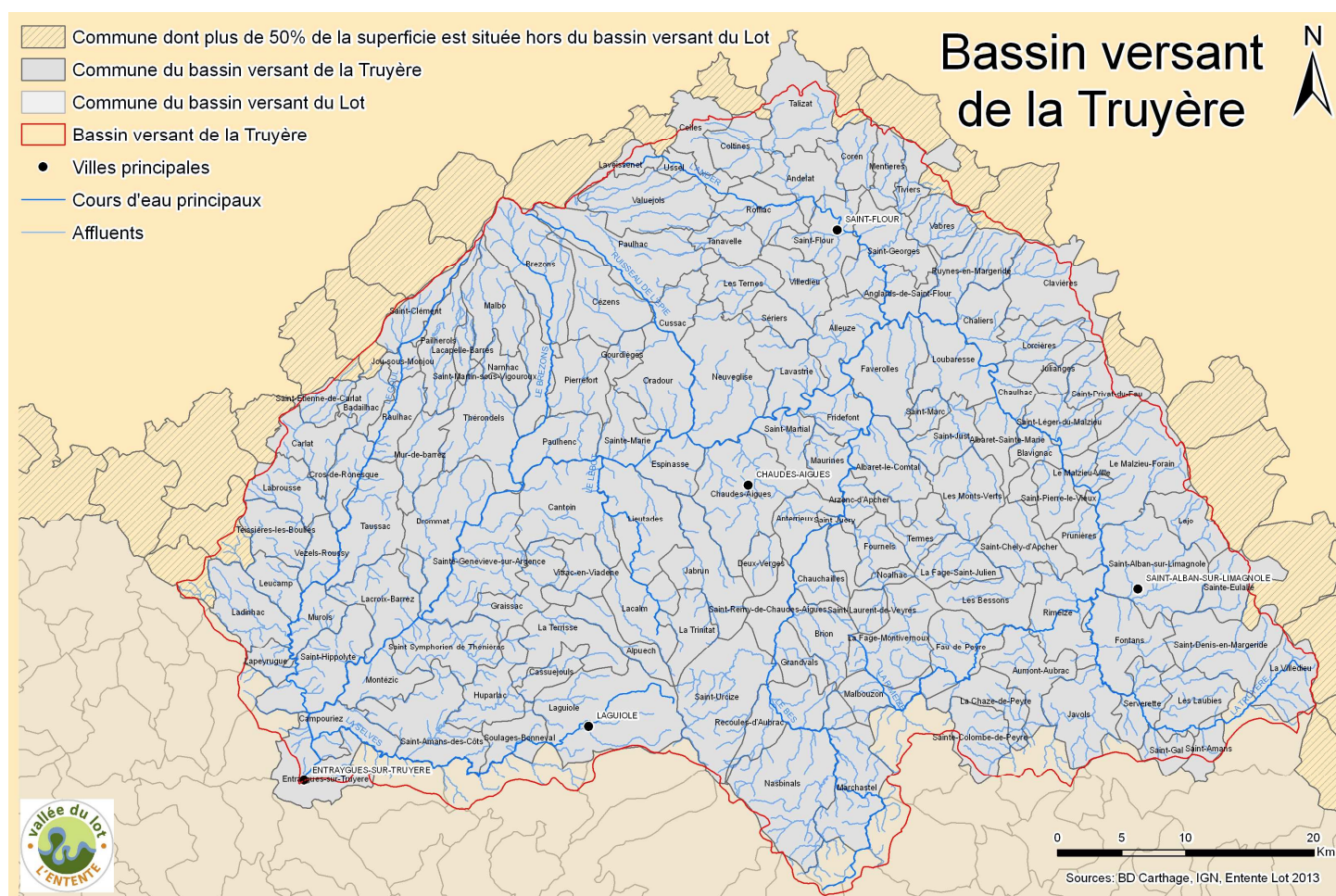
(Attention : ce schéma n'est pas représentatif du temps imparti pour les différentes phases du PAPI)



## Le bassin versant de la Truyère :

D'une taille d'environ 3 290 km<sup>2</sup>, soit 35 % du bassin versant du Lot, le bassin versant de la Truyère est le plus vaste des sous bassins du Lot. La rivière du même nom qui le parcourt est le premier affluent du Lot en termes de débit. Les affluents de cette dernière se caractérisent par la violence de leurs crues à cinétique rapide, engendrée par la topographie accidentée de cet espace. Les barrages de Grandval et de Sarrans pour les plus grands mais aussi les autres retenues du bassin versant sont à prendre en compte. En effet, EDF a un rôle à jouer dans la réduction du risque inondation notamment dans le domaine de la surveillance et de l'alerte des crues.

### - Cartographie du périmètre du bassin versant de la Truyère



Administrativement, le bassin versant de la Truyère est composé de 137 communes et une vingtaine de Communautés de Communes. Le bassin est également composé de 3 régions, l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon et la région Midi-Pyrénées auxquels appartiennent respectivement les départements du Cantal, de la Lozère et de l'Aveyron.

## Echanges sur les actions possibles sur le bassin versant de la Truyère (récapitulatif par axe)

**Attention : Cette liste n'est pas exhaustive ! D'autres actions non abordées ici peuvent être réalisées dans un PAPI d'intention et PAPI selon éligibilité.**

### **Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du Risque.**

**A- Conseils à maîtrise d'ouvrage** auprès des collectivités (aide à la rédaction de cahier des charges, assistance...) – Soutien de l'Entente Lot aux collectivités qui en font la demande.

– *Action possible : Conseils à maîtrise d'ouvrage aux collectivités.*

**B- Création d'un observatoire des crues** par l'Entente Lot (élaboration en interne de documents d'information / communication sur diverses thématiques liées aux inondations). Recueil (Base de données) de photos, vidéos, témoignages des crues passées sur l'ensemble du bassin versant du Lot ; visibilité et informations mis à jour régulièrement via le site internet de l'Entente : [www.valleedulot.com](http://www.valleedulot.com) / Livret par sous bassin ?

– *Action possible : Création d'un Observatoire des crues par l'Entente Lot*

### **C- Création d'une Base de Données sur les ouvrages hydrauliques structurants**

du bassin (base SPI) par l'Entente Lot et les différents syndicats de rivières. Recensement par les collectivités des ouvrages hydrauliques (ponts, digues, remblais...) pouvant avoir un impact négatif sur l'écoulement d'un cours d'eau (risque d'embâcle par exemple). Signalement à l'Entente Lot pour alimentation de la Base de Données.

– *Action possible : Création d'une BD ouvrages hydrauliques par l'Entente Lot avec l'aide des syndicats de rivières, des collectivités et des services de l'Etat*

### **D- Soutien aux collectivités dans leurs démarches d'informations réglementaires**

Mise en place de repères de crues, élaboration de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : démarche réglementaire obligatoire dans les 2 ans suivant l'approbation d'un PPR). Animation d'atelier(s) thématique(s), diffusion de plaquettes d'information pour les collectivités.

– *Action possible : Animation d'ateliers thématique(s) et conseils à la réalisation de DICRIM (Entente Lot, services de l'Etat, Syndicats de rivières...)*

## E- Pose groupée de repères de crues.

Opération de mise en place de repères de crues à l'échelle communale, intercommunal, etc.

Les repères de crues sont des outils de matérialisation des crues ou des plus hautes eaux connues. Discrets mais visibles, leur rôle pédagogique auprès de la population est incontestable et participe à la mémoire du risque. Les



repères de crues doivent être installés judicieusement (pile de pont, façade de bâtiment public ou privé) pour remplir pleinement leur rôle.

- Action possible : Pose groupée de repères de crues (Communes, EPCI, Syndicats de rivières, Entente Lot)

## F- Encouragement des communes à participer au concours « Mémo Risks »

Edition 2014-2015: Spécifique au risque inondation !

Infos : [www.mavilleseprepare.fr](http://www.mavilleseprepare.fr)

Soutien de l'Entente Lot / Syndicats de rivières dans la démarche et pendant le concours à étudier

Action possible : Recensement des collectivités prêtes à s'engager dans le concours « Mémo Risks »

### -> Un concours portant sur la mémoire et la perception d'un risque naturel local

Les communes et les écoles sont invitées à travailler ensemble sur la découverte de l'histoire locale des inondations et à créer un dialogue avec les parents d'élèves sur la prévention de ce risque dans la commune.

Avec l'aide de la méthodologie **Memo'Risks** - projet pilote UNESCO et « Bonne pratique 2010 » des Nations-Unies - les élèves auront pour mission de retrouver la mémoire des catastrophes passées et d'enquêter auprès des parents de l'école sur leur perception du risque.



Pour accompagner les enseignants, un outil est disponible gratuitement: le livret d'éducation aux risques conçu par la Fondation « **La main à la pâte** » et l'association **Prévention2000**.

Intitulé *Quand la terre gronde*, cet outil pédagogique est spécifiquement destiné aux enseignants du cycle 3 des écoles primaires.

Son ancrage fort dans les programmes scolaires facilite sa pénétration dans les écoles, puis conduit l'enseignant et ses élèves à s'intéresser au risque qui concerne leur territoire de vie.

Il est paru en avril 2012 et déjà diffusé à plus de 6000 exemplaires.

« **La main à la pâte** » accompagne les écoles et les collectivités par des actions de sensibilisation et de formation (animations pédagogiques,

Une restitution du travail des élèves se fera devant les parents, en présence du Maire ou de son représentant. La presse locale sera invitée.

**Trois lauréats** seront désignés par un jury selon les critères suivants : qualité des témoignages recueillis, pertinence des questions posées, nombre de personnes interrogées, retentissement donné par la Mairie à cette action dans la commune.

### **G- Recueil de données sur les crues passées.**

L'Entente Lot encourage les collectivités à recenser des photos, vidéos, témoignages (en précisant la **source** de chaque document). L'objectif de ce recensement est de créer une banque d'archives (par l'intermédiaire de l'observatoire des crues) puis de réaliser des Retours d'Expériences (REX), des expositions, des documents de sensibilisation...

*Action possible : Recueil de données / Banque d'archives sur les crues passées*



### **H- Etudes (diagnostic) des ouvrages hydrauliques structurants prioritaires.**

Cette action est préconisée dans les deux Schémas de Prévention des Inondations (Lot Amont et bassin du Lot). Suite logique de l'action C (BD ouvrages hydrauliques), une

priorisation préalable permettra de déterminer quels sont les ouvrages les plus problématiques (Confirmation priorisation SPI ?). Cette priorisation doit être définie en collaboration avec les différentes collectivités en fonction du type d'ouvrage (rôle sur l'aléa) et des enjeux situés à l'amont et à l'aval de celui-ci. Le rôle de ces études sur les ouvrages



Pont submersible à Entraygues

prioritaires est de définir avec précision (études de modélisation) le rôle de ces derniers sur l'aléa et de proposer des améliorations d'aménagement si nécessaire.

*Action possible : Etudes / diagnostics hydrauliques sur les ouvrages prioritaires du bassin versant du Lot*

## I – Etudes (diagnostic) sur l’amélioration de la transparence des remblais d’accès aux ouvrages de franchissement.

Cette action est comparable à la précédente mais concerne les remblais d’accès aux ouvrages de franchissement.

Action possible : Etudes / diagnostics sur l’amélioration de la transparence des remblais d’accès aux ouvrages de franchissement.

## Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations.

### A- Inscription au système APIC de Météo-France

Système d’alerte gratuit (Avertissement Pluie Intense sur les Communes). Abonnement possible en fonction de la couverture réseau. Plus d’informations sur : <https://apic.meteo.fr/>

#### Comment s’abonner ?

Vous devez disposer d’un ordinateur connecté à internet. A la première connexion, vous devrez créer un compte, en choisissant le nom de votre commune et un mot de passe, puis en renseignant un numéro de téléphone portable et une adresse électronique valides.

Pour des raisons de sécurité, à la validation de votre compte, une clé d’activation vous sera fournie par SMS. Elle vous permettra d’activer votre compte.

Une fois votre compte créé, vous pouvez vous connecter. Pour cela, choisissez votre commune puis entrez le mot de passe que vous avez choisi précédemment. Conservez bien ce mot de passe, il vous sera demandé à chaque connexion. Toutefois si vous l’avez oublié, une procédure vous permettra d’en recevoir un nouveau pas SMS.

Une fois connecté et après avoir modifié les différents paramètres qui vous sont proposés, vous devrez valider votre abonnement.

La surveillance peut concerner jusqu’à 10 communes.

Vous pouvez être avertis sur :

- 3 numéros de téléphone en vocal
- 3 numéros de téléphone portable en SMS
- et enfin sur 3 adresses électroniques.

Météo France vous contactera sur ces différents supports pour vous prévenir de pluies très intenses ou exceptionnelles, mais également pour vous informer d’un arrêt momentané du service (par exemple quand un radar est en maintenance). Le message d’arrêt momentané du service ne sera diffusé que par courriel.

Abonnez vous en vous connectant sur : <https://apic.meteo.fr>

Météo-France  
1 quai Branly  
75340 PARIS Cedex 07  
Tél : 01 45 56 71 71  
Fax : 01 45 56 71 11  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Météo-France est certifié ISO 9001  
par Bureau Veritas Certification

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d’avance

#### Communes éligibles au Réseau APIC de Météo France sur le bassin versant de la Truyère

● Villes principales  
— Cours d’eau principaux  
■ Communes éligibles à APIC  
■ oui (38)  
■ non (99)

0 5 10 20 Km  
Sources : Météo France, BD Carthage, IGN, Entente Lot 2013

Action possible : Encouragement des communes éligibles (notamment à enjeux) à s’inscrire au dispositif APIC de Météo France afin d’améliorer l’alerte sur leur commune

## **B – Mise en place de système(s) d’alerte local / amélioration de l’alerte.**

Evaluation de la pertinence et de la faisabilité d’installer des systèmes d’alertes locaux sur les affluents de la Truyère (le Goul ?) afin d’améliorer l’alerte auprès des collectivités concernées. Vallée présentant des enjeux (Etablissement Recevant du Public – ERP ; Campings) principalement.

*Action possible : Mise en place de système(s) d’alerte (à définir précisément) sur les affluents du Lot*

## **C – Pose d’échelles limnimétriques afin de surveiller la montée des eaux en cas de crue**

Installation d’échelle(s) limnimétrique(s) (lieux judicieusement choisis) aux collectivités qui en sont dépourvues (ou en complément) afin d’améliorer le suivi de la montée des eaux et la limite des seuils d’alerte des phases du PCS.

*Action possible : Pose d’échelle(s) limnimétrique(s) pour améliorer l’alerte*



## **D – Renforcer le rôle du concessionnaire dans le système d’alerte.**

Associer EDF dans le dispositif afin d’affiner l’alerte (barrages du bassin versant de la Truyère)

*Action possible : Concertation avec les concessionnaires des barrages afin de les associer au système d’alerte en vue de l’améliorer.*

## **E – Animation / coopération Inter-SDIS**

L’objectif est d’améliorer la coopération et la connaissance des services de secours entre les départements. Homogénéisation des BD sur les enjeux (ERP, campings...). Aide interdépartementale en cas de crue très localisée sur un affluent ? Périmètre d’intervention ?

*Action possible : Création d’atelier(s) inter-SDIS afin d’améliorer les connaissances sur les enjeux et sur l’intervention des secours*

### **Axe 3 : Gestion de crise**

#### **A- Accompagnement pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).**

Afin de poursuivre la réalisation des PCS et obtenir une certaine homogénéisation sur le territoire, l'Entente Lot souhaite accompagner les collectivités (conseils, ateliers thématiques) dans la construction de ces Plans. Rappelons que le PCS est une démarche obligatoire dans les deux années qui suivent l'approbation d'un Plan de Prévision des Risques (PPR).



*Action possible : Accompagnement des collectivités dans la réalisation des PCS.*

#### **B- Réalisation d'exercice(s) de gestion de crise / test des PCS**

Les exercices de gestion de crise, Interdépartementaux notamment, permettraient de révéler les points forts et les points faibles des procédures actuelles de gestion de crise (PCS). Implication de l'ensemble des acteurs (des collectivités, des secours, des services de l'état...)

*Action possible : Animation d'exercice(s) de gestion de crise interdépartementaux / test des PCS*

### **Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**

#### **A – Poursuite de l'élaboration des PPRI / Révision de PPRI ancien**

Poursuite de la prescription / approbation des PPRI en vue d'obtenir une certaine homogénéisation de ces documents réglementaires sur le territoire. Priorité sur les communes à enjeux. Elaboration des PPRI sur les principaux affluents.

*Action possible : Réalisation des PPRI sur les communes identifiées avec des enjeux et poursuite de la démarche aux autres communes soumises à l'aléa inondation*



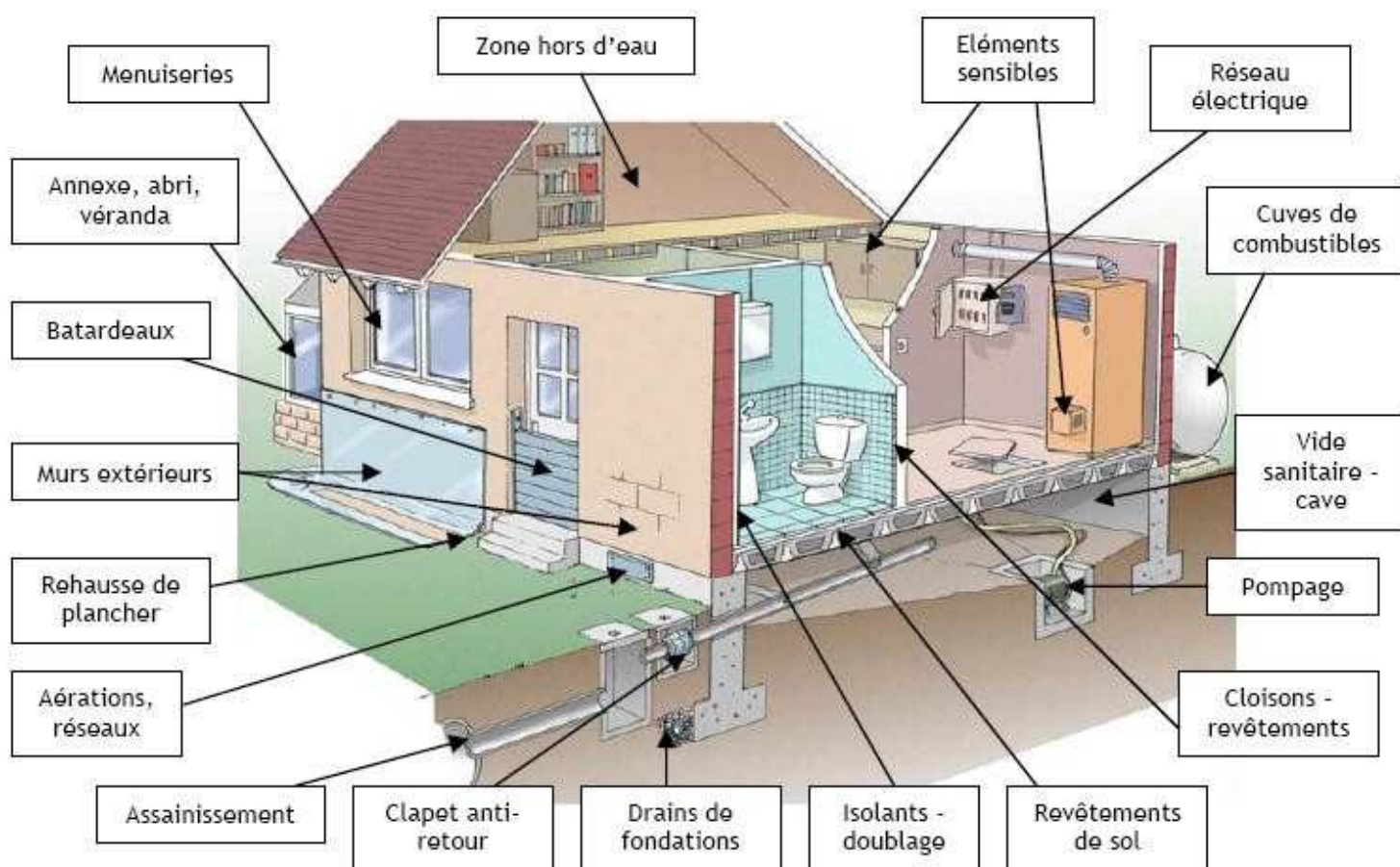
## Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

### A- Réalisation de plaquettes d'information sur les moyens de réduire la vulnérabilité des enjeux face aux inondations.

Réalisation de plaquettes d'informations par l'Entente Lot sur les mesures (de mitigation) existantes, à mettre en place en fonction du degré de vulnérabilité à l'aléa. Réduction de la vulnérabilité des enjeux (bâtiments publics / privés, industries...)

Relais des mairies, CCI, chambre d'agriculture pour la diffusion de ces plaquettes ?

*Schéma de présentation de mesures de mitigation envisageable sur une habitation :*



*Action possible : Réalisation et diffusion de diverses plaquettes d'informations sur les mesures de mitigation de réduction de la vulnérabilité des enjeux.*

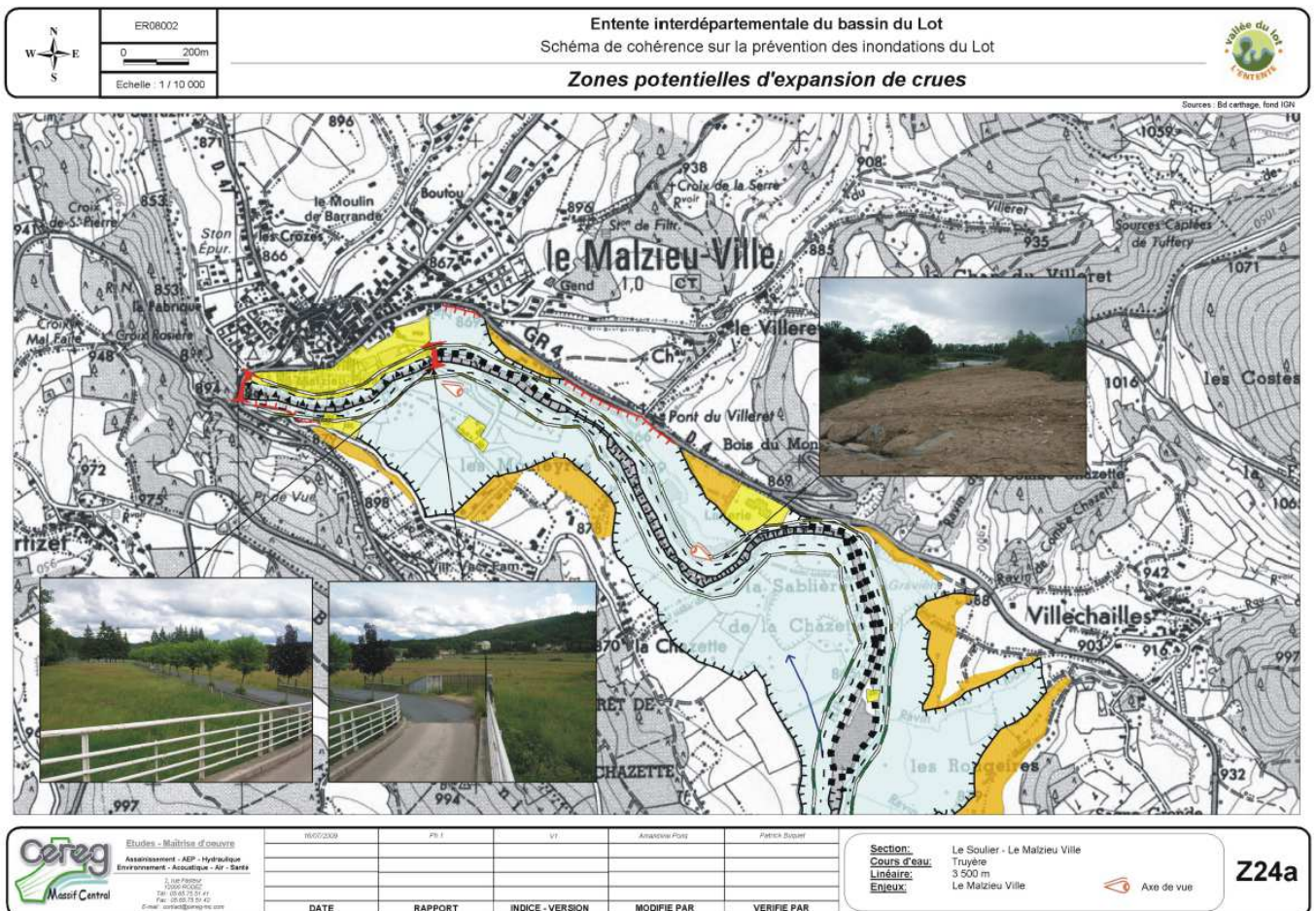
## B – Opération pilote de diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des enjeux (quartier / industries en zone inondable) et propositions de mesures de mitigation afin de réduire la vulnérabilité. Identification des zones exposées par les collectivités (recensement de quartier(s) exposé(s), lotissement(s), Zone(s) industrielle(s) inondable...)

*Action possible : Réalisation sur des zones tests de diagnostics de vulnérabilité des enjeux et propositions de mesures de mitigation.*

### Axe 6 : Ralentissement des écoulements

## A -Etudes complémentaires sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) ; Inventaire de nouvelles ZEC ?



Réalisation d'études / diagnostics sur les Zones d'Expansions de Crues identifiées dans les SPI. Etudes complémentaires sur les ZEC déjà identifiées dans les SPI comme jouant un rôle important (tamponnage de la crue) par rapport aux enjeux. Propositions d'aménagements légers sur ces ZEC (de type sur-stockage).

Aménagements légers (plantation de haies : pièges à embâcles) ou plus importants (merlon en terre avec déversoir ?).

Identification de nouvelles ZEC – Inventaire & BD ? Travail en collaboration avec les syndicats de rivière du bassin (notamment les techniciens de rivières) et les différentes collectivités où se situent ces ZEC.

*Action possible : Etude sur l'efficacité des ZEC via modélisation et propositions d'aménagements.*

## **B- Les Zones humides en cas de crue, étude complémentaire ?**

Quelle est la localisation des zones humides et quels rôles peuvent-elles jouer lors d'une crue (effet tampon ?) – Etude sur le Bès ?

*Action possible : Inventaire et études relative au rôle des zones humides face aux crues ?*

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques**

***Les actions de ce dernier axe ne sont pas réalisables dans le PAPI d'Intention mais dans le PAPI (sauf cas exceptionnel ; dérogation)***

### **A – Réalisation de travaux d'ouvrages hydrauliques.**

Création de digues de protection des enjeux face à l'aléa inondation. Analyse Coût/Bénéfices (ACB) obligatoire pour les actions d'investissements importantes (25% du montant total du programme ou montant global des travaux ou aménagement supérieur à 2 millions d'euros. L'ACB est une aide à la décision. Elle a pour but d'apprécier l'efficacité des investissements envisagés sur le plan socio-économique.

*Action possible : Répertoire et définition en détails des projets de construction d'ouvrages de protection par les collectivités (études pré-opérationnelles déjà réalisées ?)*



Quartier de l'Empèry – Le Coulaquet – Marvejols

## **B – Entretien des ouvrages de protection hydrauliques**

Entretien des ouvrages existants et définition d'un planning de suivi des ouvrages.

*Action possible : Entretien des ouvrages hydrauliques (cas par cas) sur l'ensemble du bassin.*

### **Rappel de la démarche :**

L'Entente Lot a souhaité, dès la phase de préfiguration du PAPI d'Intention, inscrire sa démarche dans la durée en réunissant un Comité de Pilotage à l'échelle du bassin versant du Lot et des Comités Techniques Géographiques par sous bassins versants.

A ce stade, **les comités techniques sont « extraordinaires »** de part leur taille car y sont conviés l'ensemble des acteurs pouvant agir sur la réduction du risque inondation à l'échelle du bassin versant du Lot et de ses sous bassins hydrologiques

Pour le Comité Technique Truyère, près de **200 invitations ont été envoyées :**

## Questions abordées

- ***Problématique de l'imperméabilisation des sols qui augmente le risque inondation ?***

Débat ouvert sur l'aménagement du territoire dans sa globalité et sur l'implantation et l'ouverture d'espace à des projets urbains (zone industrielle de Montplain par exemple). Les intervenants ont constatés que le ruissellement provoqué par ces zones engendrés une augmentation du risque inondation (malgré la présence parfois de bassin de rétention – trop petit ?). Les actions éligibles aux subventions PAPI ne concerne pas le ruissellement pluvial mais des actions peuvent tout de même être inscrites au titre de la réduction du risque inondation.

- ***Problématique de l'entretien des petits affluents ?***

Le bassin versant de la Truyère est un territoire rural dans sa majorité. Par le passé, les agriculteurs prenaient le temps d'entretenir les cours d'eau et les petits affluents, ce n'est plus toujours le cas aujourd'hui. Lors d'une crue, on constate alors une augmentation des phénomènes d'embâcles, aggravant le phénomène notamment au droit des ouvrages transversaux. Réflexion sur des actions de pose de pièges à embâcles dans des Zones d'Expansions de Crues (ZEC). Etudes à inscrire au PAPI d'intention.

- ***Gestion, entretien et aménagements des ouvrages d'arts ?***

Plusieurs ouvrages ont déjà été identifiés dans le SCPI comme gênant l'écoulement des eaux en période de crue (aggravation avec le phénomène d'embâcle). Cette base doit être complété (gestionnaire, caractéristiques des ouvrages...) afin de déterminer les ouvrages les plus problématiques. Les informations doivent être remontées rapidement afin qu'une priorisation soit faite et que des études hydrauliques soient réalisées dans le cadre du PAPI d'intention.

- ***Etudes de diagnostic de la vulnérabilité des enjeux ?***

Des opérations test de diagnostics de la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable peuvent être réalisées dans le cadre du PAPI d'intention. Que ce soit des quartiers ou des entreprises, ces opérations visent à proposer des mesures de mitigation qui pourront être réalisé dans le PAPI afin de limiter les dommages en cas de crue.

- ***Exercice de Gestion de crise / PCS ?***

Un exercice de gestion de crise est prévu sur la commune d'Entragues sur Truyère le 26 Septembre prochain. Cet exercice permettra de se rendre compte de l'opérationnalité du Plan Communal de Sauvegarde. A l'avenir, d'autres exercices de ce type pourront être envisagés dans le cadre du PAPI bassin du Lot. Pour rappel, Les communes où un PPR a été approuvé doivent réaliser leur PCS dans les deux ans.

- ***Système d'alerte locale.***

Le SPC Tarn-Lot couvre les communes riveraines du Lot mais ne couvre pas les communes du bassin versant de la Truyère. Des études sur la faisabilité d'implantation de Système d'alerte locaux sur les affluents de la Truyère peuvent donc être envisagées dans le PAPI d'intention. Au cours de ce comité, le Goul semble être l'affluent de la Truyère le plus problématique et présentant des enjeux (campings, ERP) qui doivent être pris e compte. La difficulté de ce type d'action consiste à trouver la bonne échelle d'intervention et la maîtrise d'ouvrage nécessaire à sa réalisation.

- ***Les repères de crues.***

Un inventaire des repères de crues a déjà été réalisé sur le bassin. Cependant certain repères « oubliés » doivent être recensés afin de promouvoir des actions d'entretien des repères existants et d'installation de nouveau repères dans le but d'entretenir une culture du risque au sein de la population. L'Entente Lot encourage les collectivités à recenser l'intégralité des repères de crues présent sur leur territoire et à faire remonter l'information afin qu'elle soit intégrer à l'observatoire des crues.

L'objectif est d'entretenir ces repères (obligation réglementaire) et d'en implanter de nouveau dans les zones où il y en a peu...

**Rappelons ici que Les communes ont pour obligation légale d'informer les citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent, notamment sur le risque inondation.**

**Cette obligation légale renvoie à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. L'article 42 de la loi précise que « dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et**

*établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ... La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères. »*

## **Poursuite de la démarche :**

Suite à ce Comité Technique qui a permis de sensibiliser les collectivités et les différents partenaires à la démarche PAPI, une phase de recensement des différents projets / actions est engagée et permet de constituer le dossier de candidature en vue de la labellisation PAPI d'intention. La forte mobilisation de chaque acteur permettra de constituer ce dossier de candidature dans les plus brefs délais et d'enclencher les premières actions de prévention contre les inondations.

D'autres Comités Techniques sont actuellement en cours sur le bassin versant du Lot. L'Entente Lot encourage donc chaque acteur à manifester son intention de participer à ce programme d'actions afin que son projet soit inscrit le plus rapidement possible à la démarche.

Bientôt sera disponible sur le site internet de l'Entente Lot une « fiche projet » à télécharger. Cette dernière permettra le recensement des différentes actions et donnera des indications concernant son niveau d'avancement. Cela facilitera alors le recueil des actions à inscrire au PAPI d'intention puis au PAPI bassin du Lot

## **Rappel des contacts :**

### **Le site web de l'Entente Lot**

[www.valleedulot.com](http://www.valleedulot.com)

et plus particulièrement :

<http://papi.valleedulot.com> et

<http://inondation.valleedulot.com>

### **Le cahier des charges de l'Etat pour la constitution d'un PAPI**

[http://valleedulot.com/docs/quantitatif/inondation/PAPI/PAPI\\_cahierdescharges-officiel.pdf](http://valleedulot.com/docs/quantitatif/inondation/PAPI/PAPI_cahierdescharges-officiel.pdf)

### **Renseignements :**

Mr Orth Christophe : 05.65.53.23.18 - [c.orth@valleedulot.com](mailto:c.orth@valleedulot.com)

Mr Drouet Florent : 05.65.53.99.27 - [f.drouet@valleedulot.com](mailto:f.drouet@valleedulot.com)

#### 4 – Etaient présents :

<b>SOCIETE/ ORGANISME</b>	<b>NOM Prénom</b>		<b>SERVICE/FONCTION</b>	<b>ADRESSE MAIL</b>
Commune de Lacroix-Barrez	M.	BOYER Louis	Maire de Lacroix-Barrez	mairielacroix-barrez@wanadoo.fr
Commune d'Entraygues-sur-Truyère	M.	NICOLAU Fernand	Maire d'Entraygues-sur-Truyère	mairie.entraygues@wanadoo.fr
Commune de Taussac	M.	PAGES René	Maire de Taussac	mairie.taussac@wanadoo.fr
Commune de Villedieu	M.	SALAT Gérard	Maire de Villedieu et Conseiller Général du Cantal	salat.g@wanadoo.fr
Commune d'Andelat	M.	MIRAI Daniel	Maire d'Andelat	danielmiral@orange.fr
Commune de St Just	M.	CUSSAC René	Maire de St Just	commune.stjust@wanadoo.fr info@saintjust.com
Commune de Loubaresse	Me.	Estival Elisabeth	Secrétaire de Mairie	mairie.loubaresse@wanadoo.fr
Commune de Brommat et Communauté de Communes du Carladez	M	ISSANCHOU Francis	Maire de Brommat et président de la Communauté de Communes du Carladez	mairie-de.brommat@wanadoo.fr
Communauté de Communes d'Entraygues-sur-Truyère	M.	ALBESPY jean François	Maire du Fel, président de la communauté de communes d'Entraygues sur Truyère, Conseiller Général et Membre de l'Entente Lot	district.entraygues@wanadoo.fr
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	M.	ALBISSON Michel	Président	president@carlades.fr
Gendarmerie	Cdt.	PANIS Jean Noël	Commandant de brigade	jean-noel.panis@gendarmerie.interieur.gouv.fr
SDIS 12	Cap.	SARRES Frédéric	Chef de centre Nord Aveyron	frederic.sarres@sdis12.fr
Centre de Secours Carladès	Lt.	GUITARD Jean Jacques	Chef de centre	
SDIS 12	Cap.	SARRES Frédéric	Chef de Centre SDIS 12	frederic.sarres@sdis12.fr
CG 12	Me.	MERLET Cécile	Chef de cellule rivière et bassin versant	cecile.merlet@cg12.fr
DDT 12	M.	FABRE Jean Pierre		jeanpierre.fabre@aveyron.gouv.fr
DDT 12	M.	MAJOREL Christophe		christophe.majorel@aveyron.gouv.fr
DDT 15	M.	ARGUEYROLLES Eric	Adjoint chef d'unité risque	eric.argueyrolles@cantal.gouv.fr
CCI 48	M.	PELLEGRIN Arnaud	Président commission Environnement/Energie/Innovation	p.arnaud@pspenergie.com
Communauté d'Agglomération bassin d'Aurillac	M.	CREGUT Blaise	Chargé de mission	b.cregut@caba.fr

